

**Action collective régionale  
« Attractivité et marque employeur »**

Unifaf délégataire de l'OPCO SANTE

Septembre 2019

Proposition à retourner impérativement avant le **1<sup>er</sup> Octobre 2019** à :

**Unifaf délégataire de l'OPCO SANTE / Délégation Régionale Normandie**

(selon les modalités indiquées en fin de document)

Sous la forme d'un exemplaire par courrier électronique à :

Gwenaël Renault, chargé de formation, e-mail : [opcosantacr@gmail.com](mailto:opcosantacr@gmail.com)

a. **SOMMAIRE**

<b>I.</b>	<b>Identification du commanditaire.....</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>Descriptif de la formation.....</b>	<b>3</b>
<b>III.</b>	<b>Modalités d'organisation .....</b>	<b>4</b>
<b>IV.</b>	<b>Evaluation et validation de la formation .....</b>	<b>5</b>
<b>V.</b>	<b>Financement de la formation .....</b>	<b>6</b>
<b>VI.</b>	<b>Sélection des organismes de formation .....</b>	<b>6</b>
<b>a.</b>	<b>Organismes de formation concernés.....</b>	<b>6</b>
<b>b.</b>	<b>Dossier de candidature.....</b>	<b>6</b>
<b>c.</b>	<b>Dépôt des candidatures et calendrier .....</b>	<b>8</b>

## I. Identification du commanditaire

### Présentation

OPCO SANTE est l'Opérateur de Compétences (OPCO) agréé pour la collecte et la gestion des fonds de la formation continue des Branches sanitaire, sociale et médico-sociale, du secteur privé à but non lucratif, de la santé au travail interentreprises, de l'hospitalisation privée et du thermalisme.

Nos adhérents sont des associations, fondations, mutuelles, congrégations, autrement dit, des structures privées à but non lucratif, issues de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale (exemples: hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite pour personnes âgées dépendantes, instituts médico-pédagogiques (IME) , foyers d'hébergement pour adultes handicapés, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), maisons d'enfants à caractère social (MECS), etc.).

Unifaf délégataire de l'OPCO SANTE est structuré régionalement en 13 délégations où siègent des Délégations Régionales Paritaires (DRP) relayées par un siège national et 13 services techniques régionaux.

### Contexte du lancement de l'action

La marque employeur correspond à une vision marketing des processus RH, notamment en termes de recrutement. Plus généralement, elle est un groupement d'actions et leviers marketing activés dans le but de rendre l'entreprise attractive aux yeux de futurs collaborateurs et de fidéliser les salariés actuels. La difficulté réside dans la pluralité des outils à disposition des services RH et dans leur appropriation, notamment sur les sujets des outils numériques.

La délégation régionale paritaire à l'origine de ce projet souhaite que les personnes formées puissent comprendre les nouveaux enjeux normatifs et sociétaux et qu'ils puissent par la suite faire évoluer leur positionnement professionnel, dans le but d'améliorer la marque employeur au sein de leur structure.

## II. Descriptif de la formation

### Finalités de la formation

#### Objectifs généraux

La formation « Attractivité et marque employeur » a pour objectif de :

- Présenter la démarche globale de la marque employeur ;
- Identifier les impacts sur le processus de recrutement ;
- Donner des outils aux salariés pour gérer la marque employeur.

#### Compétences à développer

A l'issue de la formation, les participants auront notamment acquis :

- Les principes théoriques et pratiques de la marque employeur ;
- Des outils concrets pour booster l'attractivité de leur structure ;

## Architecture de la formation

La formation sera organisée principalement en mode présentiel. L'organisme répondant a la possibilité d'intégrer un module en e-learning à la formation.

L'architecture et la durée de la formation de la formation sont laissées à la discrétion de l'organisme de formation répondant. Il pourra décider de l'organisation de la formation en proposant ou non une intersession.

## Public cible

Le dispositif de formation « **Attractivité et marque employeur** » s'adresse aux chefs de services, directeurs, DRH et salariés des services RH.

## Modalités pédagogiques et techniques

La formation « **Attractivité et marque employeur** » devra comporter :

- Des apports de contenu théoriques et méthodologiques ;
- Des outils concrets et opérationnels ;
- Des exercices ou illustrations pratiques ;
- Une bibliographie d'ouvrages permettant d'approfondir les notions vues ;
- Des temps d'échanges entre les stagiaires et le formateur.

Les méthodes pédagogiques employées, viseront à la participation active et à l'adhésion des stagiaires. Les exposés seront illustrés d'exercices pratiques et de cas concrets vécus par les stagiaires.

La formation devra, en conclusion, tracer des perspectives pour les participants sur les différents moyens, mis en œuvre ou à mettre en œuvre au sein de leurs institutions respectives, afin de poursuivre et d'élargir la réflexion sur cette problématique.

## III. Modalités d'organisation

La formation démarrera en 2020 en Normandie.

La programmation des sessions en présentiel se fera en deux campagnes.

La 1<sup>ère</sup> campagne démarrera après le 1 Février 2020 et se terminera au plus tard le 30 Juin 2020.

La 2<sup>ème</sup> campagne démarrera après le 1 Juillet 2020 et se terminera au plus tard le 31 Décembre 2020.

Les modalités de mise en œuvre de l'action de formation sont les suivantes :

**Nombre de participants** : Les groupes compteront **entre 5 et 15 stagiaires**.

**Durée** : La durée de la formation est laissée à l'appréciation de l'organisme de formation. Elle pourra être organisée de façon continue ou discontinue.

**Amplitude** : Un temps d'intersession pourra être préconisé par l'organisme de formation. **L'organisme de formation pourra proposer un travail d'intersession ainsi que des outils pour les stagiaires.**

### Organisation logistique de formation :

Le prestataire se chargera de l'organisation logistique de la formation présentielle (location ou mise à disposition d'une salle pour la formation, organisation des repas pris en commun avec les stagiaires...), du suivi technique de la formation à distance (réponse aux questions, appui à la connexion si

nécessaire) et de la gestion administrative de la formation (envoi des convocations et remise des attestations).

Les salles proposées devront être accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les formations peuvent être organisées en inter ou en intra-établissements.

Les inscriptions se font auprès d'Unifaf déléataire de l'OPCO SANTE qui se charge de constituer les groupes.

#### **IV. Evaluation et validation de la formation**

L'organisme de formation devra évaluer la satisfaction des stagiaires, mesurer l'atteinte des objectifs fixés et produire une synthèse.

L'organisme de formation s'engage à mettre en place :

- Un questionnaire de satisfaction, à l'issue de chaque module de formation, qui devra être transmis au Service Régional Unifaf déléataire de l'OPCO SANTE ;
- Une synthèse quantitative et qualitative écrite de l'action collective nationale, qui devra être transmise à Unifaf déléataire de l'OPCO SANTE.

## V. Financement de la formation

Le coût/jour pris en charge par Unifaf délégataire de l'OPCO SANTE est plafonné à 1 100 €.

L'organisme devra présenter un coût pédagogique unitaire par journée de formation toutes charges comprises (TTC).

Ce coût intègre :

- La préparation et la coordination de la formation ;
- L'animation de la session de formation ;
- La formalisation des travaux d'intersession ;
- La reproduction des supports pédagogiques remis aux stagiaires ;
- L'organisation logistique des sessions de formation ;
- L'évaluation des formations ;
- Les frais de déplacement, de repas et d'hébergement des formateurs.

Les autres frais éventuels (de location de salles, et de repas des stagiaires lorsqu'ils sont pris en groupe) ne sont pas inclus. Ils seront facturés au réel, sur présentation des justificatifs.

### Réserves particulières

Le déploiement de ce projet se fera sous réserve de la signature du nouvel Accord Collectif de Branche ainsi que d'une suffisante disponibilité des budgets pour l'année 2020.

## VI. Sélection des organismes de formation

### Organismes de formation concernés

L'appel d'offres s'adresse à tout organisme de formation **enregistré au DATADOCK**. Outre les critères indiqués ci-dessous, l'organisme de formation doit être en capacité de dispenser des formations sur **toute la région Normandie**.

**Sous-traitance** : Le candidat peut présenter son ou ses sous-traitants, soit à la remise de son offre, soit en cours d'exécution de la prestation. Un candidat qui envisage, dès la remise de son offre, de sous-traiter une partie des prestations doit le mentionner dans sa proposition.

### Dossier de candidature

L'organisme de formation candidat explicite précisément la prestation proposée pour atteindre les exigences définies dans le présent cahier des charges.

### Présentation de l'organisme de formation

La présentation de l'organisme de formation devra comporter les éléments suivants :

- La raison sociale ;
- L'adresse complète ;
- Le numéro SIRET ;
- Le numéro de Déclaration d'Activité ;

- Numéro d'enregistrement en qualité organisme de développement professionnel continu (ODPC) ;
- Présentation succincte de l'organisme de formation ;
- L'expérience acquise dans des domaines similaires ;
- La couverture territoriale ;
- Les coordonnées d'un interlocuteur en charge du dossier.

## *Présentation de la proposition*

**L'organisme de formation reformule sa propre compréhension du contexte et du dispositif de formation à mettre en place.**

## *Présentation du déroulement de la prestation*

**L'organisme de formation précise le déroulement de la prestation** notamment :

- Le programme détaillé de chaque module de formation ;
- Les conditions matérielles ;
- Les moyens et les méthodes pédagogiques utilisés ;
- Le calendrier de mise en œuvre ;
- Les supports de formation destinés aux stagiaires.

## *Présentation de l'équipe d'intervention*

Les moyens humains mis à disposition pour la réalisation de la formation et de son suivi devront être présentés :

- Les nom/prénom et fonction de chaque formateur et/ou intervenant ;
- Les profils et expériences professionnelles de chaque formateur et/ou intervenant ;
- Les CV de chaque formateur et/ou intervenant.

L'équipe d'intervention comportera un responsable pédagogique chargé de piloter le dispositif de formation.

## *Présentation de la proposition financière*

L'organisme de formation indique le coût de la prestation en tenant compte des dispositions du présent cahier des charges.

### Conventionnement :

Une convention annuelle indiquant les dispositions financières, le nombre de sessions et de licences/accès aux supports à distance proposé sera signée avec l'organisme de formation retenu. Un bon de commande sera adressé par Unifaf déléataire de l'OPCO SANTE à l'organisme de formation pour chaque session organisée. Le bon de commande est un document écrit adressé au prestataire titulaire du marché. Il précise la prestation de formation décrite dans l'appel d'offre et en détermine la quantité, le lieu, le cout, le nombre de stagiaires.

## Dépôt des candidatures et calendrier

Les dossiers de candidature devront être remis à la date définie soit le **1<sup>er</sup> Octobre 2019**.

Ceux-ci seront adressés :

**En un exemplaire sous format électronique**

à :

Gwenaël RENAULT, chargé de formation

[opcosanteacr@gmail.com](mailto:opcosanteacr@gmail.com)

## Sélection des candidatures

Les principaux critères d'appréciation des propositions seront les suivants :

1. La qualité générale de la proposition ;
2. Les références de l'organisme de formation dans le secteur et le domaine de formation concerné ;
3. La qualification des intervenants ;
4. La conformité de la réponse au cahier des charges (compréhension de la demande et de la problématique, etc....) ;
5. La prise en compte des objectifs de l'action de formation ;
6. Les méthodes pédagogiques proposées ;
7. Le séquençement de la formation ;
8. La méthodologie d'évaluation de l'action de formation ;
9. Le coût de la prestation (poste par poste) ;
10. Le respect des pièces justificatives demandées.

**La sélection de l'/des organisme(s) sera effectuée par une commission, sur étude des dossiers de candidature.**